

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis municipal No 20/07

Engagement du demi-poste de travail d'employé d'administration pour l'administration communale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc formée de MM. Laurent Bersier, Christian Obrecht et Thierry Rebourg, s'est réunie à trois reprises, les 30 mai, 4 et 11 juin 2007.

La commission tient à remercier MM. José Rohrer et Raymond Bron, syndic, pour leur disponibilité et les informations complémentaires données.

La commission a en outre pu disposer des documents suivants, qu'elle avait demandés :

- tableau comparatif sur l'évolution du travail à l'administration communale de Cugy
- précisions sur l'utilisation de ce demi-poste.

Commentaires

1. Préambule

La commission a été satisfaite de pouvoir disposer des documents précités car le préavis lui semblait par trop « généraliste », manquant d'éléments concrets.

2. Analyse

Après étude des documents reçus, la commission relève en particulier les points ci-dessous:

2.1 Quelques chiffres

	1997	2006
Nombre d'habitants	1767	2149
Nombre de pièces d'identité	80	358
Nombre de factures fournisseurs	1029	1500
Nombre de préavis	9	18
Nombres d'heures en séance	144	275
Nombre de points enregistrés des PV lors des séances de la Municipalité	2144	3034

Ces chiffres, à eux seuls, démontrent une augmentation conséquente des activités administratives.

En outre, du 1^{er} janvier au 31 mars 2007, quelque 275 heures supplémentaires ont été enregistrées, ce qui correspondrait à un poste à 50%.

2.2 Complexité des activités

Les procédures cantonales et fédérales sont toujours plus complexes et exigent un travail toujours plus approfondi. Citons, par exemple, le calcul du plafond d'endettement communal ou diverses statistiques concernant les logements vacants, le suivi ECA, les registres des bâtiments, de l'emploi ou des entreprises.

2.3 Droits des administrés

Ils font de plus en plus valoir leurs droits; ce qui entraîne de nombreux courriers pour répondre aux remarques ou réclamations. Par ailleurs, des connaissances plus « pointues » sont nécessaires aussi bien dans des domaines simples (ex. : passeports biométriques) que dans des domaines plus compliqués (ex. : sentences municipales, application du règlement communal).

2.4 Consultations fédérales et cantonales

Plus fréquentes et astreignantes que par le passé, elles touchent des domaines variés comme le développement de l'infrastructure ferroviaire, les réformes de la juridiction administrative et de la juridiction des assurances.

2.5 Retard dans la gestion courante

L'administration n'arrive plus à remplir sa mission dans des délais raisonnables pour des activités telles que le contrôle des habitants ou le traitement de l'impôt foncier.

2.6 Vocation de centre local

Cugy remplit déjà des tâches la concernant et impliquant plusieurs autres communes, comme les frais de culte ou les pompiers et assumera fort probablement la comptabilité de la future ASICE.

3. Remarques

L'étude du préavis amène la commission à formuler deux remarques :

- a) A force de trop tirer sur la corde, la surcharge de travail de l'équipe administrative ainsi que le manque de reconnaissance de ses efforts pourraient conduire à une démotivation du personnel voire à des défections. Pour rappel, la problématique des heures supplémentaires constitue un souci récurrent. Une partie de celles-ci a même été abandonnée par le personnel.
- b) Pour information, la COGEST, dans son rapport sur l'exercice 2006, a souhaité « que la Municipalité étudie l'opportunité d'un renfort du personnel afin d'éviter une trop grande quantité d'heures supplémentaires ».

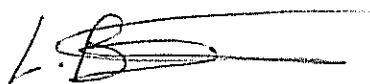
Conclusions

L'octroi d'un demi-poste de travail, complétant l'équipe en place, donnerait à notre administration la possibilité de remplir, durablement, sa mission de manière efficace et complète dans un climat serein.

Compte tenu de ce qui précède, la commission ad hoc vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

- d'accepter le préavis No 20/07 tel que présenté par la Municipalité.

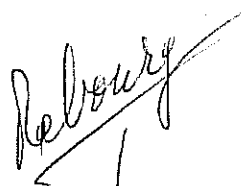
Cugy, le 11 juin 2007



Laurent Bersier



Christian Obrecht



Thierry Rebourg